

Sannes

Le simple travail d'amateur, sur le passé de Sannes, dont je vais avoir le plaisir de vous communiquer les principaux résultats, a son origine dans quelques recherches de pure généalogie. Mais j'ai eu la grande chance de trouver aux Archives municipales d'Ansois des pièces des procès en affouagement séparé, Sannes contre Ansois, menés par les miens depuis l'année 1582 jusqu'en 1637. Les perspectives que ces procès m'ouvraient sur des temps plus anciens m'incitaient à en apprendre davantage.

Le plus ancien document écrit que nous possédions sur Sannes est la donation faite à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, le 20 septembre 1045. Il nous apprend qu'à cette date les possesseurs du fief d'Aciana (car telle est alors la forme du nom de Sannes) se nomment Pierre, sa femme Teudiarde, ses fils Pons et Ripert, son frère Féraud et son épouse Guibourg, et aussi Bermond et son épouse Teudgarde¹.

Dans un travail récent sur le prieuré de Saint-Symphorien, M. Jean Barrauol montre que les seigneurs de Buoux, en 1053, se nomment Pons et Ripert, fils de Pierre². Comme nous venons de voir, huit ans plus tôt, à Sannes, Pierre et ses fils Pons et Ripert, il s'agit évidemment des mêmes personnes : les seigneurs de Buoux, en ce milieu du XI^e siècle, le sont aussi de Sannes. M. Jean Barrauol

1. *Cartulaire de Saint-Victor, carta de Aciana*, n. 317 (12^e jour des calendes d'octobre).

2. *Provence historique*, t. XV, fascicule 60-61, p. 155.

établit leur appartenance à cette grande famille, de laquelle est issu saint Mayeul, qui possédait tout le versant nord du Luberon jusqu'au Calavon et même, au-delà, le territoire jusqu'au Ventoux³.

Nous retrouvons donc cette famille au versant sud du Luberon, à Sannes. Or, M. André Dumoulin a reconnu dans un petit chemin de Sannes, qui porte encore dans le pays le nom d'ancien chemin d'Apt, et qui borde la petite nécropole gallo-romaine du 11^e siècle et le petit *locus* agricole qu'il y a étudiés au quartier des Clots, l'amorce d'une voie secondaire faisant communiquer la voie Domitienne, au nord du Luberon, avec la voie Aurélienne, au sud. On peut se demander si la présence de cette famille à la fois à Buoux, sur la route de la Combe, et à Sannes, sur cet ancien chemin d'Apt, ne témoigne pas de son souci de contrôler les voies d'accès à son domaine aptésien, à travers le rempart naturel du Luberon.

Cette famille donne donc à Saint-Victor une chapelle, dédiée à saint Pierre et à sainte Marie : c'est la chapelle Saint-Pierre de Sannes actuelle. Elle donne aussi une autre chapelle, dédiée à saint Michel, *quae est in castro Acianae*. Le *castrum*, pris dans son sens le plus étroit, le lieu fortifié de Sannes au Moyen Age, sa tour féodale ne se situe nullement sur l'emplacement du château actuel, dans la partie basse de Sannes. La tour se dressait au sommet de la colline du Castellans, nom déjà bien significatif, au quartier dit encore du Château-Vieux au livre terrier de 1754.

On remarque particulièrement le don d'une terre nommée *Carcianus* : *Vocaturque ille locus Carcianus*. On la localise précisément en contrebas de la chapelle Saint-Pierre, au quartier des Clots. Il faut souligner la grande similitude de forme de ces deux noms, celui de la terre : *Carcianus*, celui du *castrum* : *Aciana*. Le second pourrait fort bien dériver du premier, inaugurant ainsi ce processus de simplification du nom, que nous verrons se poursuivre, en donnant Assana au 11^e siècle et Sannes vers la fin du 17^e.

Le second document, capital pour l'histoire de Sannes, date de juillet 1193. C'est l'acte de promesse de dot du comte Guillaume IV de Provence-Forcalquier, de la dynastie d'Urgel, à sa petite-fille

3. Jean BARRUOL, « L'influence de saint Mayeul et de ses proches dans la renaissance provençale du 11^e siècle », communication au 90^e Congrès national des sociétés savantes, Nice, 1965.

Garsinde de Sabran, fille de Garsinde de Provence et de Rayne de Sabran. De cette dot, qui n'est autre que le comté de Provence-Forcalquier, Guillaume IV réserve *castrum de Cucurono et de Motta et de Assana, et castrum de Rubians*, pour les donner à d'autres enfants de Rayne⁴. Ce qui est essentiel ici pour Sannes, c'est qu'Ansouis ne figure pas dans cette énumération. Sannes est donc bien, à cette époque, un fief indiscutablement distinct. Les miens ne manqueront pas de faire valoir cet argument, lorsqu'ils voudront ériger Sannes en commune indépendante d'Ansouis.

Des deux fils du second mariage de Rayne, c'est Guillaume, — dit de Maltortel parce qu'il est seigneur de Malefougasse, et par corruption de Martorel —, c'est Guillaume de Martorel qui reçoit Assana avec La Motte et Robians. Et il aura Ansouis par héritage de son père, qui possédait déjà ce fief, entré dans cette famille antérieurement à Assana.

De cette branche issue de Guillaume de Martorel, nous avons l'acte d'hommage d'Elzéard I^{er} entre les mains du sénéchal de Provence, représentant Charles I^{er} d'Anjou. Il est conservé aux archives de Cucuron⁵. Il est du 11 janvier 1277. A cette date Elzéard I^{er} ne possède que la moitié de Cucuron et la moitié d'Assana. Le nom du coseigneur est malheureusement inconnu, tant pour Cucuron que pour Sannes.

Le pouillé des provinces d'Aix, Arles et Embrun signale aux dates de 1274, 1300, 1350 et 1351 deux chapelles à Sannes⁶. Ce sont l'*ecclesia Sancti Petri de Assana*, et l'*ecclesia Beatae Mariae als Estrez* ou de *Astrictis*, qu'Etienne Clouzot situe au lieu dit Lestrac sur la carte de Cassini. L'existence de deux chapelles encore à Assana dans la première moitié du xiv^e siècle témoigne d'une certaine densité de population sur son territoire.

4. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, B 295.

5. Arch. comm. de Cucuron, AA 2.T, liasse R, et Arch. dép. Bouches-du-Rhône, copie au registre B 2, f. 8, du fonds de la Cour des comptes (troisième jour des ides de janvier 1276, ancien style).

6. E. Clouzot, *Pouillé des provinces d'Aix, d'Arles et Embrun*, p. 13, E (avec note 4) et p. 46 D.

La seconde moitié du XIV^e siècle voit la dépopulation, la ruine complète de toute cette région. Les raisons en sont bien connues : la peste, les grandes compagnies, les famines et enfin, dans les dix dernières années du siècle, la révolte de Raymond de Turenne contre la maison d'Anjou et la papauté d'Avignon.

Le 20 octobre 1383, un inventaire des biens laissés par Jehan de Sabran est effectué sur l'ordre de sa veuve, Isoarde de Roquefeuil, par M^e Bosonius, notaire à Aix. Il mentionne le *castrum* dirupt d'Assana et il dit aussi le terroir dirupt d'Assana et ses hommes être unis à Ansouis et la juridiction sur le tout appartenir aux officiers d'Ansois. Une copie de cet inventaire est conservée aux archives de Cucuron, mais il est mentionné aussi, parmi les considérants dans le texte du premier arrêt de la Cour des comptes, aydes et finances d'Aix, concluant le procès du 21 mars 1625 en affouagement séparé Sannes contre Ansouis⁷.

Tout ce qui va suivre, jusqu'en 1585, est extrait de ce même arrêt, au registre de cette Cour conservé aux Archives des Bouches-du-Rhône, et tout cela m'a été très obligeamment communiqué par M. Edouard Baratier que je suis très heureux de pouvoir remercier bien vivement ici.

Nous apprenons ainsi qu'en 1420 une transaction intervient entre les consuls d'Ansois et ceux de Cucuron, au sujet des droits de chasse, de coupe de bois et de pâturage, au terroir dirupt d'Assana.

Ce terroir étant inhabité, le 9 mars 1441 l'abbé de Saint-Victor décide l'union de la charge du prieuré Saint-Pierre à une charge au monastère à Marseille. A partir de cette date, Assana est unie pour le culte à la paroisse d'Ansois. Elle l'est encore.

En fait, Assana s'est trouvée soudée à Ansouis, à la suite des destructions du XIV^e siècle, comme à la commune la plus voisine, dépendant du même seigneur, dans les mêmes conditions que Robians à Cabrières et Château-Guyon à La Motte d'Aigues. Mais Sannes renaîtra. Déjà, au livre terrier d'Ansois de 1519 figurent quelques terres d'Assana. La vie commence à y revenir.

7. Arch. dép. Bouches-du-Rhône, Registre des arrêts de la Cour des comptes, B 2739. Arch. de Cucuron, AA 3 T, liasse R.

C'est l'époque où les Vaudois, appelés du versant oriental des Alpes par la famille d'Agoult, remettent en culture les terroirs abandonnés de Lourmarin, Cabrières-d'Aigues, La Motte, Saint-Martin-de-la-Brasque et Peypin. Mais la remise en valeur de Sannes, elle, sera essentiellement l'œuvre d'habitants de Cucuron.

En 1539, le 16 décembre, Hélion I^{er} de Sabran fait effectuer un dénombrement de ses biens qui mentionne toujours Assana inhabitée. Toutefois, il en retire deux charges de cens d'habitants de Cucuron qui y cultivent des terres.

Dans sa succession, le 24 avril 1548, il est dit qu'il possédait Ansouis et Assana, inhabitée à part, comme deux fiefs distincts. On voit que dès qu'un peu de vie revient à Assana, on recommence à considérer son terroir comme un fief distinct.

C'est aussi la conclusion d'une enquête menée par Jean de Beaumont, conseiller au Parlement de Provence, en juin et juillet 1555.

Cependant Assana prospère, et les consuls d'Ansouis cherchent de l'argent. Donc, le 18 juillet 1582, ils réclament le paiement de la taille, pour des terres qu'il avait acquises à Assana en 1535, 1540 et 1547⁸ au plus important des habitants de Cucuron possédant biens au terroir d'Assana, Jacques de Lestrac, qui avait été syndic de Cucuron en 1570. Jacques de Lestrac, qui est mon ancêtre au douzième degré, refuse. Ces terres lui ont été vendues comme franchises de toute taille. Il engage devant la Cour des comptes un premier procès contre Ansouis, pour faire reconnaître cette franchise. Par arrêt du 15 février 1597, il est débouté. Il doit payer la taille à Ansouis. Ses héritiers, son fils Jehan et son petit-fils Michel, se trouvent dans l'obligation de faire enregistrer leurs terres d'Assana au livre terrier d'Ansouis. Ils prennent fort mal la chose. Ils font comprendre aux autres habitants de Cucuron, propriétaires à Sannes, que l'arrêt qui les frappe les touche tous. Ils se réunissent le 7 mai 1600 devant le bailli de Cucuron et ils décident d'engager un procès en affouagement séparé contre Ansouis. Les propriétaires d'Assana se considèrent d'ores et déjà comme constitués en commu-

8. Archives d'Ansouis, Procès de Sannes, FFl. 2 sacs.

nauté indépendante. Ils désignent une assemblée pour les représenter. Son livre des délibérations est conservé au musée Arbaud à Aix. Je suis très reconnaissant à M. Augustin Roux de me l'avoir signalé. On y trouve les signatures, comme baillis, dans les premières pages, d'un Ollivier, cousin des de Lestrac, puis de Jehan, et enfin, à partir de 1628, celle de Michel. Il couvre la période allant de 1611 à 1639. Les réunions se tiennent au domicile du bailli à Cucuron⁹.

Entre-temps, le 3 octobre 1603, devant M^e Gazel, notaire à Aix, Honoré de Sabran et son fils Gaspard ont vendu leur terre d'Assana à Jean Tisaty de Thibaud, c'est-à-dire issu de Thibaud, conseiller en cette même Cour des comptes devant laquelle le procès est pendant¹⁰. C'est l'arrière-petite-fille de Jean Tisaty, Françoise, qui, par son mariage, le 2 mai 1709, avec Antoine de Saqui-Collobrières, fera entrer le château de Sannes dans cette famille de Saqui, qui devait le conserver jusqu'à la fin du siècle dernier¹¹.

Le procès se poursuit devant la Cour des comptes et un premier arrêt est rendu le 21 mars 1625. Il ordonne l'union d'Assana à Ansouis. Jean de Lestrac ne se tient pas pour battu. Il fait appel. L'arrêt du 11 mai 1626 confirme le précédent. En 1637, le Parlement de Grenoble en ordonne l'exécution. Mais les consuls d'Ansouis ont compris qu'ils n'auront jamais la paix avec Sannes s'ils ne font pas de concession. Le 29 mars 1638, Michel de Lestrac peut conclure avec eux un compromis aux termes duquel la communauté de Sannes paiera, en corps, à Ansouis, un huitième du montant total de la taille pour l'ensemble de cette commune. Les propriétaires de Sannes désigneront un bailli, qui sera l'intermédiaire entre les deux communautés. Michel de Lestrac figure comme tel au livre terrier d'Ansouis de 1648, où les terres d'Assana sont enregistrées séparément, à la suite de celles d'Ansouis.

Selon ce cadastre, sur 76 propriétaires à Assana, 44 sont des habitants de Cucuron, et 24 seulement d'Ansouis. La prédominance de Cucuron est donc très nette.

9. Archives du Musée Arbaud à Aix, MO 286.

10. Titres des Terres de Provence, t. II.

11. DU ROURE, *Maintenues de noblesse*, t. III, p. 406.

Un nouveau différend survient en 1678 : des troupes cantonnent à Ansois et, comme elles se livrent au pillage, les consuls offrent à leur chef une indemnité pour qu'elles s'en aillent. Ils demandent à Assana d'y contribuer pour un huitième. Comme ces troupes n'ont jamais occupé son territoire, Assana refuse et a gain de cause le 28 avril 1678.

Les Assemblées des Etats, réunies à Lambesc en juin-juillet 1665, avaient décidé la séparation des deux communautés. Mais cette décision n'avait pas été exécutée, puisqu'on retrouve Sannes enregistrée, toujours séparément, au terrier d'Ansois de 1686. Sannes est toujours affouagée avec Ansois en 1698 et 1728¹². Il est curieux de constater qu'alors que l'affouagement de 1698 orthographie Sannes à la moderne, celui de 1728 revient à la forme antérieure Assana. Nous sommes en pleine période d'évolution du nom.

L'affouagement de 1728 est particulièrement intéressant : on y peut lire qu'à la suite des nombreux procès qui ne cessent de les opposer, les deux communautés d'Ansois et d'Assana, inhabitée, demandent l'une et l'autre leur séparation. Voilà donc que la commune d'Ansois, après s'être si longtemps opposée aux désirs des propriétaires de Sannes, en vient à demander elle-même cette séparation. C'est que Sannes lui a causé trop d'ennuis. Et pourtant, elle est toujours inhabitée. L'affouagement y signale seulement cinq bastides.

Mais le dénombrement d'Expilly de 1765 signale à Sannes quatre-vingt-seize habitants en dix-neuf habitations. C'est qu'entretiens, la séparation est devenue effective.

J'ai retrouvé, au grenier de l'école de Sannes, le premier cadastre, le premier terrier de Sannes indépendante. Il porte à sa première page la mention : coté et paraphé au requis des sieurs consuls du lieu de Sannes, avec la date du 10 mai 1754.

12. Affouagements de 1698 à 1728, Vigueries d'Apt et de Tarascon, Arch. dép. B.-du-Rh., C 127 et C 130.

Donc, à cette date précise, Sannes possède, avec sa propre assemblée communale, enfin, son propre cadastre. Sannes a retrouvé son indépendance après plus d'un siècle et demi d'efforts opiniâtres de six générations.

C'est Joseph de Lestrac, petit-fils du fils cadet de Michel, qui est le bailli du lieu au moment où se réalise sa séparation définitive d'avec Ansois.

On a créé la commune d'abord. Elle n'a été habitée qu'ensuite. C'est une manifestation de cet esprit d'indépendance et de fantaisie qui est bien de chez nous. Paul Arène y reconnaîtrait les siens.

F. de LESTRAC.